



## AVIS PUBLIC 2022-027

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

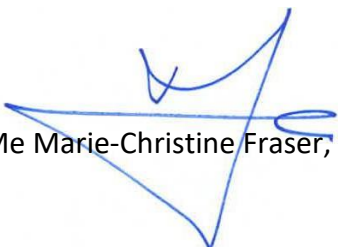
Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **2 mai 2022 à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2022-001 visant le 117, rue Lapierre, Val-des-Sources.**

Nature et effets : Régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire isolé (garage). La marge latérale de 1.0 mètre prescrite par la grille des spécifications de la zone 95-R du règlement de zonage 2006-116 n'est pas respectée. Le coin avant droit de ce bâtiment est situé à 0.76m de la ligne latérale du lot. Toutes les autres marges applicables à ce bâtiment sont respectées.

Toute personne intéressée doit transmettre par écrit ses commentaires au plus tard le 29 avril 2022 à 12:00 pour se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 6<sup>e</sup> jour d'avril 2022



Me Marie-Christine Fraser, greffière